

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **22 juin 2022**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**  
Nombre de pouvoirs : **7**

Le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Martine PANNETIER à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Céline PARRAIN à Mme Sophie RIBEIRO ; M. Philippe PELAT à M. Michel PESTEIL et Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Pierre GUITARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20220629-011  
**Matière :** 8.3 - Domaines de compétences par thèmes – voirie

**Objet :** PRESTATION DE DENEIGEMENT VIABILITE HIVERNALE ET DEBROUSSAILLAGE – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-ANGEL

Considérant que pour une question pratique :

- La Commune d'Ussel souhaite inclure dans son circuit le déneigement, pour la période du 4 décembre 2022 au 2 mars 2023, et le débroussaillage pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 décembre 2022, l'impasse de l'Empereur, dans la partie comprise entre la limite de Commune Ussel / Saint-Angel et le fond de l'impasse de l'Empereur ;
- La Commune de Saint-Angel souhaite quant à elle inclure le déneigement pour la période du 4 décembre 2022 au 2 mars 2023, de la voie communale située entre le carrefour du Monjoly / route de Closanges et la Route Départementale 88 et de la voie communale située entre le carrefour de la Route Départementale 979 et le carrefour de la voie communale assurant la liaison entre le Moncourrier et Pradinas ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :**

- **signer une convention en ce sens avec la Commune de Saint-Angel ; et**
- **accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 29 juin 2022*

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20220629-DL20220629-011-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Date d'affichage : 30/06/2022  
Date de notification :



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE